

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2026 À 18 HEURES 30

Le quatorze septembre deux-mil-vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Larissa CANU - Maire, Monsieur Christophe CUFFEL – Adjoint au Maire, Madame Anne-Marie DUVÉRÉ – Adjointe au Maire, Madame Chantal GROUCHY, Monsieur Laurent MARTIN, Madame Stépanie CUFFEL.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Gilles CHAPELLIÈRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CUFFEL – Adjoint au Maire.

- Madame le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 5 juin 2026. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE :

✧ *Désignation des membres à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.LE.C.T)*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres doivent disposer d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, appelée CLECT.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées des communes vers la Communauté de communes à chaque nouveau transfert de compétences, elle est composée de membres des conseils municipaux et élit elle-même son Président et son Vice-Président.

Par délibération en date du 12 mai 2026, le conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle a fixé le nombre de représentant par commune au sein de cette commission à un titulaire et à un suppléant afin de permettre une représentation des communes en cas d'absence de leur membre titulaire.

C'est pourquoi, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner les membres à siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité :

- Titulaire : Madame Larissa CANU
- Suppléant : Monsieur Christophe CUFFEL

II. AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

✧ *Demande de subvention auprès de la D.E.T.R*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes a été acceptée concernant le projet d'agrandir le cimetière actuel.

De ce fait, Madame le Maire propose de déposer également une demande de subvention auprès de l'État via la D.E.T.R et propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
<i>E.U.R.L Ravalement Pimentel</i>	<i>16 290,00 €</i>	D.E.T.R 30%	6 190,00 €
<i>Martin Terrassement</i>	<i>2 000,00 €</i>	Fonds de concours CDCLA	3 000,00 €
<i>SARL Triplet</i>	<i>2 344,61 €</i>		
Coût total H.T	20 634,61 €		
		F.C.T.V.A	4 052,67 €
T.V.A 10%	56,21 €		
T.V.A 20%	4 014,50 €	Autofinancement	11 462,65 €
TOTAL TTC	24 705,32 €	TOTAL TTC	24 705,32 €

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- L'autorisation d'inscrire cette dépense au BP 2027,
- L'autorisation de déposer une demande de D.E.T.R auprès de l'État.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces propositions.

Concernant la haie prévue autour du cimetière, Madame Chantal GROUCHY, rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la commune régit les espèces autorisées. Le règlement écrit devra être consulté avant la plantation des végétations.

De plus, l'accès aux pompes funèbres devra être également de nouveau étudié et le monument situé dans le cimetière actuel devra être déplacé.

III. LOGEMENT COMMUNAL – 9 RUE DE LA LIEURE

✎ *Attribution du logement : étude des dossiers*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal situé 9 rue de la Lieure est de nouveau libre et qu'une annonce a été publiée durant tout le mois d'août, via internet.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que 10 dossiers ont été déposés et présente toutes les demandes de location reçues. Pour information, la mise à disposition du logement sera effective au 1^{er} octobre prochain.

Après avoir étudié les dossiers et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec 5 voix pour et 1 voix contre, de retenir le dossier le plus solide et fiable des candidatures présentées et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à louer le logement communal situé 9 rue de la Lieure à la personne retenue.

✎ Révision du loyer

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de réviser le montant du loyer actuel sur le logement communal situé 9 rue de la Lieure considérant les derniers travaux réalisés (changement du chauffe-eau, réfection de la façade ...).

À ce jour, le logement était loué 574,97 € :

- Jardin clos, cave , abri de jardin.
- Au rez de chaussée : séjour avec cheminée et insert, cuisine.
- Etage 1 : une chambre, une salle de bain et un WC.
- Etage 2 : une chambre mansardée.
- Chauffage électrique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité, décident de ne pas augmenter le loyer et décident de re louer le logement mensuellement au même montant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'arrêt de bus situé à Saint-Crespin (cabine) avait été suspendu lors du précédent mandat. Cependant, aujourd'hui, une lycéenne scolarisée au lycée Forges les Eaux est concernée par cette desserte. Après avoir échangé à plusieurs reprises avec le syndicat scolaire et la Région, l'arrêt n'est toujours pas rétabli. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal avoir saisi Monsieur le Sénateur, Hervé MAUREY, à ce sujet afin que les mesures nécessaires soient enfin réalisées.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des différents rencontrés entre certains voisins sur le Hameau de Saint-Crespin au sujet de l'urbanisme. De plus, il est rappelé que le Maire est le seul interlocuteur relevant de ses pouvoirs de police en matière d'urbanisme, et qu'il est seulement accompagné dans l'instruction des dossiers d'urbanisme par le service mutualisé « IDS Seine-Normandie Agglomération ». Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les divers échanges reçus en Mairie à ce sujet.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Rallye Coeur de Lion organisera une course de côte les 24 et 25 avril 2027 entre Fleury-la-Forêt et Lorleau. La commune sera concernée par un départ de parcours le samedi 24 avril en début de soirée : intersection « chemin des bruyères » et « rue des Hautes Avesnes ». La route sera barrée lors de cet évènement.
- Madame le Maire informe les membres du conseil que certains chemins communaux doivent être entretenus. Avant d'étudier ces travaux, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ONF doit revenir vers la mairie à ce sujet courant septembre.